

Dossier Pédagogique

présenté par le Musée de la Résistance, de la déportation et la libération en Loir-et-Cher & par l'ONAC-VG



Contacts :

Madeline Fouquet : 06 67 45 86 22 - contact@madelinefouquet.fr - www.madelinefouquet.com

Musée de la Résistance en Loir et Cher : 02 54 56 07 02 - laurent.quilichini@ville-blois.fr

ONAC-VG : 02 38 53 36 12 - nathalie.paton@onacvg.fr

«Nous sommes tous des Justes en puissance. Il suffit de le vouloir»

Henriette Tracol (Juste parmi les Nations)

«Nous ignorons ce qu'est un juif, nous ne connaissons que des hommes»

Le pasteur Trocmé (Juste parmi les Nations)

«Quiconque sauve une vie sauve l'univers tout entier.

Talmud, traité Sanherdrin, page 37a

«Et je leur donnerai dans ma maison et dans mes remparts, un monument (Yad) et un nom (Shem)qui ne seront jamais effacés»

Livre d'Isaie, chapitre 56, verset 5

«Etre juste, c'est être humain.»

La Bible

Durant la seconde guerre mondiale, six millions de Juifs, dont 1,5 million d'enfants, furent assassinés dans les pays occupés par l'Allemagne nazie.

Alors que les gouvernements de ces pays ferment les yeux sur le sort réservé à leurs ressortissants d'origine juive, des personnes non juives, au péril de leur liberté ou de leur vie même, n'hésitèrent pas à tendre leur main pour les secourir sans aucune demande de contrepartie. Celles-là sont appelées Justes parmi les nations.

Pourquoi une pièce de théâtre sur le thème des « Justes parmi les nations » de la région Centre ?

Afin d'honorer la mémoire des Justes de la région Centre et de révéler au grand public et aux jeunes, les valeurs humanistes qui ont guidé leurs actions de sauvetage, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) en partenariat avec le musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération du Loir-et-Cher propose une pièce de théâtre faisant appel au talent artistique de l'auteur-interprète, *Madeline Fouquet* et s'appuyant en partie sur les archives du Comité français *Yad Vashem*, notamment les nombreux témoignages qu'elles recèlent.

L'objectif de ce spectacle est clairement à but **mémoriel, culturel, citoyen et pédagogique**.

- ▶ *mémoriel* car il s'agit de transmettre à la connaissance du public, en particulier des plus jeunes, l'histoire des actes de sauvetage d'enfants et d'adultes juifs pendant l'Occupation nazie, actes accomplis, au péril de leur vie, par des individus, dans un élan spontané ou dans un combat engagé et qui doivent être honorés pour leurs gestes remarquables de bravoure, de coeur et d'humanité.
- ▶ *culturel* en concevant à part entière une création artistique autonome, s'appuyant sur des archives historiques et ayant vocation à être jouée dans la région Centre et au-delà.
- ▶ *citoyen et pédagogique* pour ouvrir des pistes de réflexion autour des valeurs de justice, de tolérance, de solidarité et d'humanité afin de résister aux tentations racistes, xénophobes et totalitaires et lutter contre le négationnisme et l'oubli.

L'hommage rendu aux Justes parmi les Nations revêt une signification éducative et morale :
éducative car les Justes prouvent que quel que soit le contexte, la résistance est toujours possible ;
morale car la reconnaissance envers ceux dont la conduite est exemplaire est un devoir.

Le régime de Vichy et le statut des Juifs : une politique discriminatoire en rupture avec la tradition républicaine française.

Le premier "Statut des Juifs" du 3 octobre 1940 interdit aux Juifs français d'exercer un certain nombre de professions (fonctionnaire, enseignant, journaliste, dirigeant de certaines entreprises, etc.)

La loi du 4 octobre 1940 sur « les ressortissants étrangers de race juive » prévoit d'enfermer les Juifs étrangers dans des camps d'internement au sud du pays comme celui de Gurs.

Mises en place dès l'avènement du nouveau régime dirigé par le maréchal Pétain, les lois d'exception régissant le statut des Juifs ont été copiées sur la législation nazie.

Ainsi, la loi sur les dénaturalisations a été mise en place un mois à peine après la proclamation du régime de Vichy.

L'administration française se met au service de la politique du III^{ème} Reich et les Juifs, enfants compris, sont recherchés, arrêtés par la police et la gendarmerie françaises, avant d'être déportés dans les camps d'extermination.

La loi du 2 juin 1941, instituant un deuxième statut des Juifs allonge la liste des interdictions professionnelles. Un décret de juillet 1941 exclut les Juifs des professions commerciales ou industrielles. Ce statut autorise les préfets à pratiquer l'internement administratif des Juifs de nationalité française.

L'exclusion légale des Juifs et leur privation de droits est une étape essentielle avant leur extermination.

À partir du 7 juin 1942, une ordonnance allemande impose à tout Juif de zone occupée le **port de l'étoile jaune** cousue sur ses vêtements et ce, dès l'âge de six ans révolus.



Qui sont les "Justes parmi les nations" ?

« Juste parmi les nations » est une expression du judaïsme traditionnel tirée du Talmud qui signifie « généreux des nations du monde ». Devoir de mémoire et de gratitude, **ce titre ancestral vieux de plus de 2.500 ans dans la tradition juive, est appliqué à tous les hommes et femmes qui ont sauvé des Juifs pendant la Shoah.**

Le 19 août 1953, une loi du Parlement israélien, créée à Jérusalem l'Institut commémoratif des Martyrs et des Héros de la Shoah -Yad Vashem dont le nom se réfère au chapitre 5 du prophète Isaïe : «*Et je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs un mémorial (Yad) et un nom (Shem) qui ne seront pas effacés* ».

Situé sur la colline du Souvenir, dans les hauteurs de la ville, Yad Vashem est à la fois un lieu de mémoire, de recherche, d'enseignement et un ensemble muséologique.

Son but est de perpétuer la mémoire individuelle et collective des victimes de la Shoah, d'honorer les « Justes parmi les nations » et de tout mettre en oeuvre pour s'assurer que le Monde n'oubliera jamais.

Homage d'Israël rendu aux Justes

Ces Justes, dont les actions constituent des exemples exceptionnels de courage, de générosité et d'humanité sont des phares pour les prochaines générations. Les personnes reconnues comme telles ou leurs ayants-droits reçoivent des mains du représentant de l'ambassade d'Israël la médaille des Justes ainsi qu'un diplôme honorifique. Leurs noms sont gravés sur le mur d'honneur du Jardin des « Justes parmi les nations » de Yad Vashem à Jérusalem. Les noms des Justes parmi les nations de France sont également inscrits à Paris dans l'Allée des Justes près du Mémorial de la Shoah.

C'est la distinction suprême décernée par l'Etat d'Israël à des non juifs pour marquer la reconnaissance du peuple juif.

Près de 23 500 personnes de quarante et une nationalités différentes ont été honorées (3 300 en France) ainsi que les membres des familles qui ont partagé les risques du sauvetage des Juifs. Certains furent des hommes d'église qui considéraient la résistance au nazisme et l'aide aux juifs victimes du génocide nazi comme un impératif religieux. D'autres étaient animés d'idéaux humanitaires, d'autres encore révoltés par ce que leurs fonctions pouvaient les amener à commettre, comme de nombreux policiers ou gendarmes. Certains fonctionnaires et diplomates ont reçu eux aussi le titre de « Justes parmi les nations ».

La médaille des Justes

Signée Nathan Karp, la médaille est l'expression à la fois artistique et symbolique de la phrase du Talmud:

« Quiconque sauve une vie sauve l'univers tout entier ».



Quels sont les critères de reconnaissance des « Justes parmi les nations » ?

L'octroi de cette distinction doit honorer des actions incontestables, prouvées, largement individuelles à quelques exceptions (comme le Danemark et ses mouvements de résistance qui ont sauvé la quasi totalité de la communauté juive du pays ou encore le village français du Chambon-sur-Lignon).

La reconnaissance d'un Juste doit établir, avec plusieurs témoignages concordants, des faits probants, tels que :

- Avoir apporté une aide dans des situations où les Juifs étaient impuissants et menacés de mort ou de déportation vers les camps de concentration.
- Avoir été conscient du fait qu'en apportant cette aide, le sauveteur risquait sa vie, sa sécurité et sa liberté personnelle (l'assistance aux Juifs étant alors considérée comme un délit majeur).
- N'avoir recherché aucune récompense ou compensation matérielle en contrepartie de cette aide.

La difficulté de trouver des témoignages directs ou le caractère diffus de certaines actions réduisent le nombre des « Justes » identifiables. Ainsi, le livre des Justes ne sera jamais fermé car nombreux sont ceux qui resteront anonymes.

Les aides apportées revêtent des formes diverses :

- Héberger clandestinement un enfant ou une famille chez soi ou au sein d'un établissement ou institution
- Aider un Juif à se faire passer pour un non juif en lui procurant des faux papiers d'identité ou des certificats de baptême
- Aider les Juifs à gagner un lieu sûr, ou à traverser une frontière vers un pays d'accueil neutre.
- Adopter temporairement un enfant juif pendant la durée de la guerre.

Hommage aux « Justes parmi les nations » de France

Le 18 janvier 2007, Jacques Chirac et Simone Veil, présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et ancienne déportée, ont inauguré une plaque commémorative dans la crypte du Panthéon de Paris. À cette date, le titre de « Juste parmi les nations » a été décerné à 2 725 Français dont 240 sont encore en vie. À cette occasion, le Président de la République a prononcé un discours rappelant le refus de l'indifférence et de l'aveuglement face à l'attitude haineuse du gouvernement de Vichy. On peut lire sur la plaque le texte suivant :

« ...Bravant les risques encourus, ils ont incarné l'honneur de la France, ses valeurs de justice, de tolérance et d'humanité. »

Cette cérémonie a fait suite à la déclaration du 16 juillet 1995 au Vélodrome d'Hiver dans laquelle le Président Chirac disait :

« La folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français », reconnaissant ainsi le rôle de l'administration française dans la déportation des Juifs en France.

Il y avait environ 320 000 Juifs en France en 1940 dont la moitié étaient des Juifs étrangers ; parmi ces 320 000 Juifs, environ 70 000 enfants. Au sortir de la deuxième Guerre mondiale le bilan fait état de 55000 étrangers et 25 000 Juifs français victimes en France de « la Solution finale ».

Les trois quarts des Juifs de France, soit 240 000 personnes, ont survécu essentiellement grâce à la sympathie et à la solidarité de la population française.

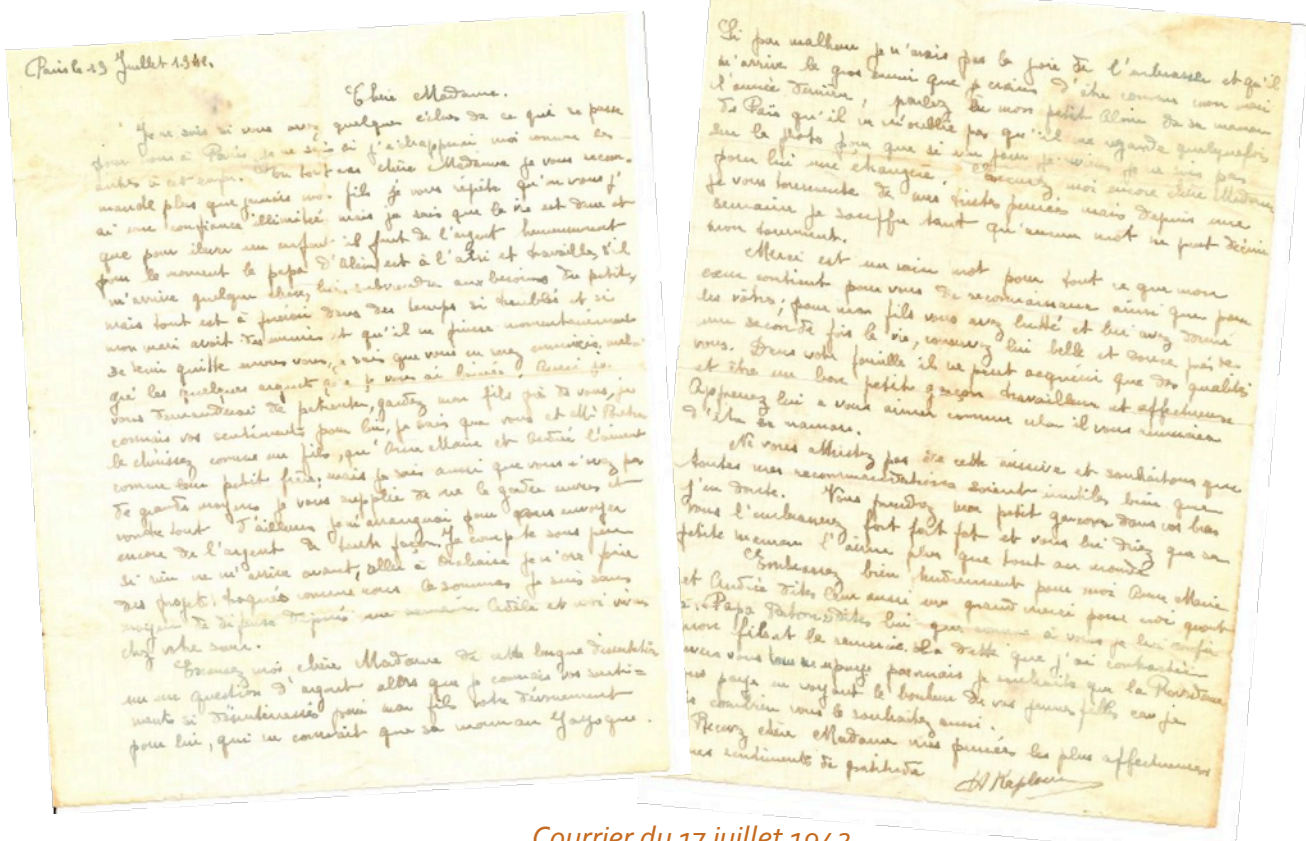
Un enfant caché en Loir-et-Cher, l'exemple d'Alain-André Bernstein

Alain-André naît le 8 mars 1940 à Blois de parents juifs, Héliette et Léon Bernstein. Agé de 10 jours à peine, il est confié en nourrice à Charlotte et Léon Breton résidant à Orchaise.

Arrêté durant la rafle du 20 août 1941 à Paris, Léon Bernstein est interné à Drancy avant d'être libéré trois mois plus tard dans un état de santé précaire. Il part se réfugier à Marseille où il sera hébergé clandestinement par Marie Balestra et le jeune couple Morelli.

Héliette quant à elle échappe à la rafle du Vel d'Hiv des 16 et 17 juillet 1942 et part rejoindre son époux. C'est alors qu'elle écrit dans un courrier daté du 19 juillet à Charlotte Breton :

« Je ne sais si vous avez quelques échos de ce qui se passe pour nous à Paris, je ne sais si j'échapperai moi comme les autres à cet enfer [...] je vous répète qu'en vous, j'ai une confiance illimitée [...] Gardez mon fils près de vous [...] je vous supplie de me le garder envers et contre tout.»



Courrier du 17 juillet 1942
adressé par Héliette Bernstein à Charlotte Breton
Archives familiales A.A. Bernstein

Quatre années durant, l'enfant, dont le seul crime est d'être né Juif sous le régime de Vichy, sera caché par sa famille d'accueil. Il y grandira choyé par les Breton qui l'élèveront comme leur troisième enfant.

Dénoncés comme juifs, Héliette et Léon Bernstein seront également accueillis par la famille Breton en 1944.

Tous traverseront l'occupation sains et saufs. Les Bernstein et les Breton devenant une seule et même famille de cœur. Alain-André ne cessera d'appeler les époux Breton maman Charlotte et papa Breton.

Charlotte et Léon Breton seront décorés à titre posthume de la médaille des Justes parmi les nations en 2004.



*Charlotte Breton et Alain André Bernstein
Archives familiales A.A. Bernstein*

Trôo, un village refuge en Loir-et-Cher

A la suite des grandes rafles parisiennes de l'été 1942, 29 enfants juifs sont exfiltrés de la capitale et placés à Trôo et dans les villages environnants où ils trouveront refuge pour des périodes allant de quelques jours à deux ans. Le maire, Louis-Paul Pichon, avait donné son accord et fourni une liste de familles susceptibles de les accueillir.

Ces enfants bénéficieront de la complicité tacite de tout le village : le curé en baptisera certains pour les faire passer pour des chrétiens. Les enseignants des écoles publiques ne les recenseront pas comme Juifs. Le maire et son secrétaire de mairie établiront de faux papiers exempts du tampon «*Juif*». Officiellement, ces enfants étaient des réfugiés de Brest, ville dont les archives avaient été détruites dès 1941 par les bombardements alliés.

Le 28 septembre 1996, une plaque est apposée place de la mairie. On peut y lire :

« En témoignage de reconnaissance aux habitants de Trôo, Saint-Jacques des Guérets, Saint-Quentin et de toute la région, qui aux heures sombres de l'occupation nazie et du gouvernement de Vichy, ont accueilli, protégé et sauvé des enfants juifs de 1942 à 1944.

Des enfants cachés qui se souviennent. »

Les Justes parmi les nations du Loir-et-Cher

ALLART Blanche, Blois
ALLART Pierre, Blois
BEIGNET Andrée, Millancay
BEIGNET Claire, Millancay
BEIGNET Jeanne, Millancay
BESNARD Lucien, Pezou
BLINEAU Leopold, Millancay
BOTINEAU Madeleine, Sargésur Braye
BOTINEAU Roger, Sargésur Braye
BRETON Charlotte, Orchaise
BRETON Léon, Orchaise
BURON Jean-Marie, Angé
BURON Suzanne, Angé
CHARRAULT Bernard, Montrichard
CHARRAULT Raymonde, Montrichard
CHANTOURNAIS Odette, Orgies (commune de Villerable)
CHANTOURNAIS Vincent, Orgies (commune de Villerable)
CHAUTARD Henriette, Saint-Laurent-les-eaux
CHILLOUX Marcelle, Villeherviers
CHILLOUX Roger, Villeherviers
COURBET Marie-Josèphe, Trôo
DORE-BESSON Berthe, Pézou
FAVEAU Marie, Sarge sur Braye
FERRAND Charles, Landes-le-Gaulois
GESTRE Geneviève, Mondoubleau
GESTRE Robert, Mondoubleau
GIRAULT (Blondeau) Silvine, Chitenay
GRILLET Blanche-Renée, Chitenay
JOUSSELIN Marie, Sambin
LEBOUTET Laurent, Selles-sur-Cher
LUCAS Madeleine, Sarge sur Braye
MARSOLLIER Suzanne, Vendôme
OSEILLE Blanche, Millancay
PIEDALLU Raymonde, Saint-JeanFroidmentel
ROGER Raymonde, Droué
VAILLANT Florentine, Pezou

Source: Comité français de Yad Vashem

Bibliographie sommaire

BERNSTEIN Alain-André : *Gardez mon fils près de vous, correspondance pour un enfant caché 1940-1944*, Le Manuscrit, Coll. Témoignages de la Shoah, 2008

BOLLON (G) : « *La Montagne vellave, terre d'accueil* » - Actes du Colloque du Chambon-sur-Lignon : *Le Plateau Vivarais-Lignon, Accueil et Résistance - 1939-1944* - Editions SHM, 1992.

CASTILLE René : *Le Sauvetage des enfants juifs de France. Actes du colloque de Guéret, 29 et 30 mai 1996*, Association pour la recherche et la sauvegarde de la vérité historique sur la Résistance en Creuse, 1998

COLLECTIF : *Paroles d'étoiles, J'ai lu*, Librio, 2002

DELAUNAY Cédric : *Mémoires des années noires (1939-1945) Le Loir-et-Cher dans la Seconde Guerre mondiale*, Editions CPE, 2011

DELAUNAY Cédric : *Le Loir-et-Cher dans la guerre (1939-1945)*, Cdrom, Conseil général de Loir-et-Cher, 2011

DELPARD Raphaël : *Les Justes de l'Ombre*, Jean-Claude Lattès, 1995.

FIJALKOW Jacques : *Vichy, les Juifs et les Justes - L'exemple du Tarn*, Privat 2003.

GILBERT Martin : *Les Justes, les héros méconnus de la Shoah*, Paris, Calman-Lévy, 2002

GUTMAN Israël (sdr) : *Dictionnaire des Justes de France*, Jérusalem, Yad Vashem, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2003

HALTER Marek : *La force du bien*, édité en Livre de Poche.

HANNOUN Robert : *L'épopée des Justes de France (1939-1945)*, Paris, Connaissances et savoirs, 2005

KEANEALLY Thomas : *Schindler's list*, Pearson Education, 2003

KLARSFELD Serge : *Vichy-Auschwitz, la "solution finale" de la question juive en France*, Fayard, 2001

MARKIEWICZ Jacques, MARKIEWICZ Sophie et BERNSTEIN Alain-André : *Tu vivras mon Fils*, L'harmattan, 2005

MARRUS et PAXTON : *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, 1981

PAXTON Robert : *La France de Vichy*, Editions du Seuil, coll. « Points/Histoire », 1999

SAMUEL Vivette : *Sauver les enfants*, Liana Levi, 1998

SPIRE Antoine : *Ces enfants qui nous manquent*, Éd. Maren Sell, 1990.

WEILL Joseph : *Le combat d'un Juste*, Editions Cheminements, octobre 2002

ZEITOUN Sabine, *Ces enfants qu'il fallait sauver*, Albin Michel, 1989

Filmographie

Louis MALLE : Au revoir les enfants, 1987

Jean-Louis LORENZI : La colline aux mille enfants, téléfilm, 1994

Lisa GOSSELS et Dean WETHERELL : Les Enfants de Chabannes, 1999

Michel MITRANI : Les guichets du Louvre, 1974

Ismaël FERROUKHI : Les hommes libres, 2011

Steven SPIELBERG : La liste de Schindler, 1993

Roselyne BOSCH : La Rafle, 2009

Gérard JUGNOT : Monsieur Batignole, 2002

Claude BERRI : Le vieil homme et l'enfant, 1967

Liens internet

Comité français pour Yad Vashem :

<http://yadvashem-france.org>

Anonymes, Justes et Persécutés durant la période nazie dans les communes de France (AJPN – site contributif) :

<http://ajpn.org>

Fondation pour la Mémoire de la Shoah :

<http://fondationshoah.org>

Vous êtes professeurs, historiens, élus, passionnés, ou concernés par le sujet du spectacle ?

► Proposition Pédagogique :

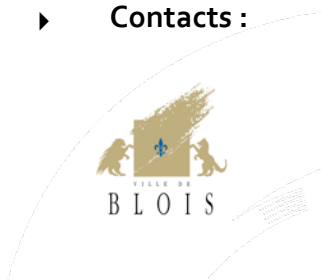
Prendre part à l'aventure du spectacle par :

- Un travail en classe sur les Justes parmi les nations, animé par le professeur (en relation avec l'ONAC-VG, les musées ...)
- 1 rencontre Élèves / Auteur et Metteur en scène
- 1 atelier théâtre «Mémoire et Théâtre» pour la classe
- 1 représentation du spectacle pour plusieurs classes
- 1 temps d'échange entre les élèves et l'équipe du spectacle
- 1 rencontre avec des anciens de la région (en partenariat avec le réseau des musées et de l'ONAC-VG)
- 1 représentation le soir pour le Tout Public.

► L'essence même du projet :

Le fond en est historique, sa forme artistique et sa matière, humaine ! Le partage, les rencontres, les questions et les découvertes partagées sont l'essence même de ce projet. Partenaires et comédiens n'ont d'autres souhaits que de faire voyager ce spectacle et surtout ses personnages... pour que ces derniers grandissent au sein même de chaque spectateur.

► Contacts :



**Musée de la Résistance, de la
déportation
et de la libération en Loir-et-Cher :**

02 54 56 07 02

laurent.quilichini@ville-blois.fr



ONAC-VG :

02 38 53 36 12

nathalie.paton@onacvg.fr



Madeline Fouquet, Auteur :

06 67 45 86 22

contact@madelinefouquet.fr

Vidéo et + d'infos sur la pièce :

www.madelinefouquet.com